



Mairie de
12120 CASSAGNES-BéGONHès
tel : 05.65.46.70.09 - fax : 05.65.46.70.09
mairie-cassagnes12@orange.fr

SEANCE DU mercredi 06 juin 2018 – 20 h 30

LOTISSEMENT LES CHENES 3 : PRIX DE VENTE TENANT COMPTE DE L'APPLICATION DE LA TVA SUR LA TOTALITE

ECLAIRAGE PUBLIC : TRAVAUX POUR LA MISE EN PLACE DE 16 HORLOGES ASTRONOMIQUES EN PARTENARIAT AVEC LE SIEDA

RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

ADHESION AU SERVICE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A.G.E.D.I. ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

FONCIER : DECLASSEMENT DE FAIT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE 41 A MONDOYE

DOTATIONS D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

ENVIRONNEMENT : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

TRAVAUX EN COURS

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS SEGALI

QUESTIONS DIVERSES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE : CASSAGNES-BEGONHES**

Séance du 06 juin 2018

A 20 h 30 , Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur COSTES Michel, Maire

Présents : Monsieur COSTES, Monsieur BOUNHOL, Monsieur GAULTIER DE KERMOAL, Madame ALBINET, Monsieur FRAYSSE, Monsieur SOULIE, Madame VERNHES, Madame DANÈS, Monsieur FRAYSSIGNES, Monsieur CANIVENQ, Madame COMBELLES, Monsieur ALZIAR, Madame BLANCHARD

Représentés : Monsieur ISNARD par Monsieur GAULTIER DE KERMOAL,
Monsieur BOUSQUET par Monsieur BOUNHOL

Secrétaire : Madame ALBINET Clarisse

Date de la convocation : 31/05/2018

Effectif du conseil : 15

Déposé en Préfecture : 7/06/2018

Publié le : 11/06/2018

OBJET : LOTISSEMENT LES CHENES 3 : PRIX DE VENTE TENANT COMPTE DE L'APPLICATION DE LA TVA SUR LA TOTALITE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations du 19 juin 2012 et du 5 juin 2014 prises par le Conseil Municipal de CASSAGNES-BEGONHES concernant la fixation du prix de vente du lotissement Les Chênes III. Le prix de vente était fixé à 26.36 € TTC et 2.84 € / m² n'était pas soumis à TVA.

Avec l'application de la TVA sur la totalité du prix de vente, il convient de définir le prix de vente hors taxe : $26.36 \text{ € TTC} - 2.84 \text{ €} = 23.52 \text{ €} / 1.2 = 19.60 \text{ € HT} + 2.84 \text{ € HT} = 22.44 \text{ € HT}$

Le Conseil Municipal fixe la prix du vente des terrains du lotissement Les Chênes III à 22.44€ HT le m².

OBJET : ECLAIRAGE PUBLIC : TRAVAUX POUR LA MISE EN PLACE DE 16 HORLOGES ASTRONOMIQUES EN PARTENARIAT AVEC LE SIEDA

Cette délibération remplace la délibération prise par le Conseil Municipal de CASSAGNES-BEGONHES le 11 avril 2018.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérent à la convention de groupement de commande avec le SIEDA , concernant la mise en place de 16 horloges astronomiques pour éteindre les lampadaires la nuit, le montant des travaux s'élève à 7 568 Euros H.T.Compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA, la contribution de la Commune est de 4 540.60 Euros dont la totalité de la TVA du projet.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de s'engager dans ce projet et de verser S.I.E.D.A le montant de la contribution communale.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir : les travaux d'aménagement d'une salle de classe, l'entretien et la gestion du camping et le remplacement des agents polyvalents du services techniques en période estivale.

Le Conseil Municipal décide de créer l'emploi d'un agent contractuel dans le grade des Adjoints Techniques pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois et 20 jours allant du 11 juin 2018 au 31 août 2018 inclus. Cet agent assurera les fonctions d'agents polyvalents des services techniques à temps complet.

OBJET : ADHESION AU SERVICE DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD) DU SYNDICAT INTERCOMMUNL A.GE.DI. ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Monsieur le Maire propose d'adhérer au service mutualisé de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » du Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I, à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale et désigne Monsieur Jean-Pierre MARTIN, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-285.00	
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	285.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 - 218	Réseaux de voirie	27935.00	
21534 (041)	Réseaux d'électrification	2300.00	
21534 - 418	Réseaux d'électrification	2400.00	
2188 - 618	Autres immobilisations corporelles	-8754.15	
10222	FCTVA		1601.28
1321 - 218	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux		-1619.43
13251 - 218	Subv. non transf. GFP de rattachement		21599.00
13258 (041)	Subv. non transf. Autres groupements		2300.00
TOTAL :		23880.85	23880.85
TOTAL :		23880.85	23880.85

Le Conseil Municipal vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

FONCIER : DECLASSEMENT DE FAIT D'UNE PARTIE DE LA VOIE COMMUNALE 41 A MONDOYE

Ce point n'a pas fait l'objet de délibération.

OBJET : DETR : PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME VOIRIE 2018

Dans le cadre de l'attribution d'une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) d'un montant de 8 097.14 € pour le programme VOIRIE 2018, le Conseil Municipal revoit le plan de financement de cette opération 208.

Montant des travaux : 55 666.90 € HT, soit 66 800.28 € TTC

Financement prévisionnel

- DETR: 8 097.14 € (25% de 32 388.56 € HT)
- Fonds de concours
Communauté de Communes Pays Ségali 21 599.00 €
- Autofinancement sur HT.....25 970.76 €

OBJET : ENVIRONNEMENT : RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public est dû par toutes les collectivités ayant en charge un service publics de l'assainissement collectif quelles que soient la taille et l'étendue des missions dans les compétences.

Ce dernier une fois complété et présenté au conseil municipal sera publié sur le site www.service.eaufrance.fr – Ce rapport reprend l'état d'indicateurs financiers et techniques concernant l'assainissement, les tarifications et recettes du service, les indicateurs de performance, le financement des investissements, les caractéristiques de la station d'épuration.

Le Conseil Municipal destinataire du rapport donne un avis favorable au rapport sur le prix et la qualité du service assainissement de 2017 et est favorable à sa publication sur le site précité.

TRAVAUX EN COURS

Les travaux d'aménagement du coeur de village et de la route départementale en traverse ont débuté ce lundi 4 juin 2018.

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS - ECOLE Parcelle AB 148

ENEDIS demande à la Commune de CASSAGNES-BEGONHES la signature d'une convention de servitudes pour la pose du câble sur la façade de l'école publique, parcelle AB 148. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cette convention avec ENEDIS.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS SEGALI

Petite Enfance

Commission prévue le 19 juin

Une enquête est en cours auprès des familles pour recenser les besoins pour l'ouverture de l'Accueil de loisirs le mercredi.

Enfance

Jeux en Pays Ségali pour les jeunes le 30 juin 2018

Collecte des déchets

Du 18 au 29 juin 2018 : distribution de sacs jaunes en Mairie

Monsieur le Maire rappelle que les emballages et papiers recyclables peuvent toujours être déposés en vrac dans le bac jaune.

Les élus remarquent un manque de bacs de collecte jaunes sur certains secteurs et des sites de collecte à nettoyer.

Communication des Décisions du Maire

DM _003 : Mise à jour du bail avec Orange pour l'antenne relais de Malet

Déclaration d'Intention d'Aliéner

DIA01205718G0005 : Parcelles AB 228, AB 229, AB 473 et AB 474 - Rue du Bicentenaire - non exercice du droit de préemption

DIA01205718G0006 : Parcelle G 307 - Croix Longue - non exercice du droit de préemption

QUESTIONS DIVERSES

Recherche d'un nom pour l'école publique

Ponçage et vitrification du parquet de la salle du Conseil Municipal

Le Conseil Départemental nous propose des nichoirs à mésanges et gîtes à chauve-souris.

Table de pique-nique à installer à l'aire de jeux du lotissement les Chênes

Dans le cadre des travaux de mise en sécurité de l'Hunargues, Monsieur le Maire donne lecture à son Conseil Municipal du courrier reçu en réponse de la part des riverains.

Fait et délibéré à Cassagnes-Bégonhès

Les jour, mois et an susdits

Le Maire – Mr COSTES Michel

